Carte
des risques de cavités

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la commune de Limésy a été tenue de dresser un inventaire des vides et indices de vides sur le territoire communal ainsi qu'une carte des ruissellements. Cette carte, que vous voyez ci-contre dans une version datant de septembre 2009, met en évidence ces différents risques.
Si les risques de ruissellement (zones bleues) sont parfaitement identifiables et compréhensibles , il n'en est pas tout à fait de même pour les risques de vides.
Tout d'abord, quels sont ces vides et comment ont-ils été répertoriés?

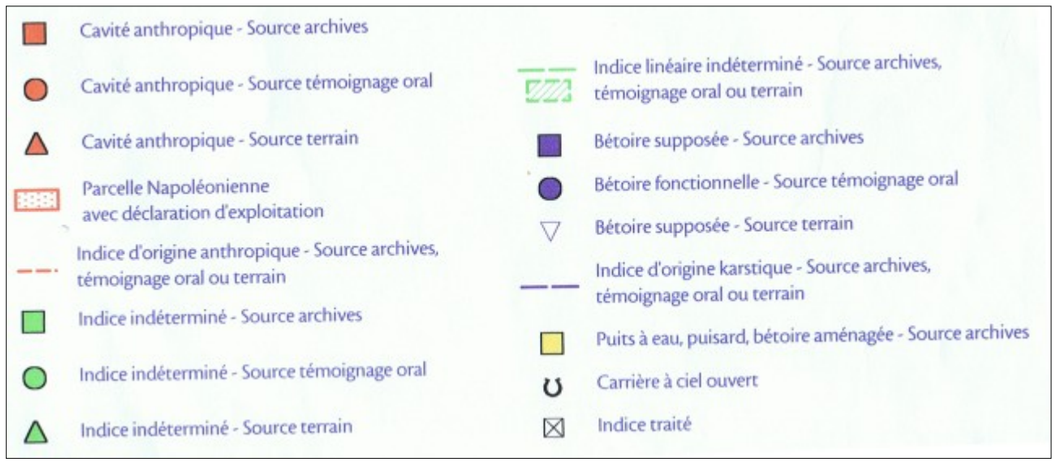

Ces vides ou indices de vides sont ensuite reportés sur une première carte.

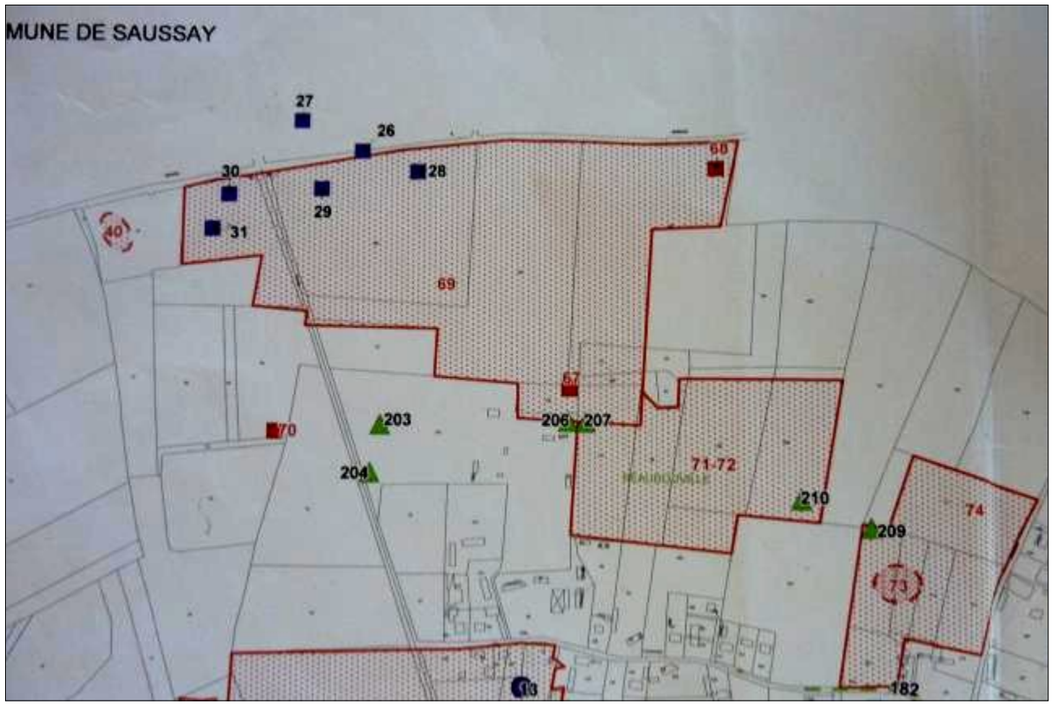

Si le risque a pu être localisé avec exactitude, il sera retranscrit sous la forme d'un rond, d'un carré ou d'un triangle. Sur le plan définitif, chacun de ces points de repère sera élargi d'une zone de sécurité d'un rayon de 30 m s'il s'agit d'une bétoire, d'un rayon de 60 m s'il s'agit d'une cavité anthropique (creusée par l'homme) ou d'un indice de nature indéterminée.
Il arrive malheureusement que l'on ait affaire à une cavité dont on ne connait l'existence qu'au travers d'une déclaration écrite faisant référence à une parcelle du cadastre « napoléonien » sans autre précision. C'est alors toute cette parcelle qui sera retenue (en rouge sur le plan ci-dessus). Lors de son traitement définitif, cette zone sera encore augmentée d'un périmètre de sécurité de 60 m!

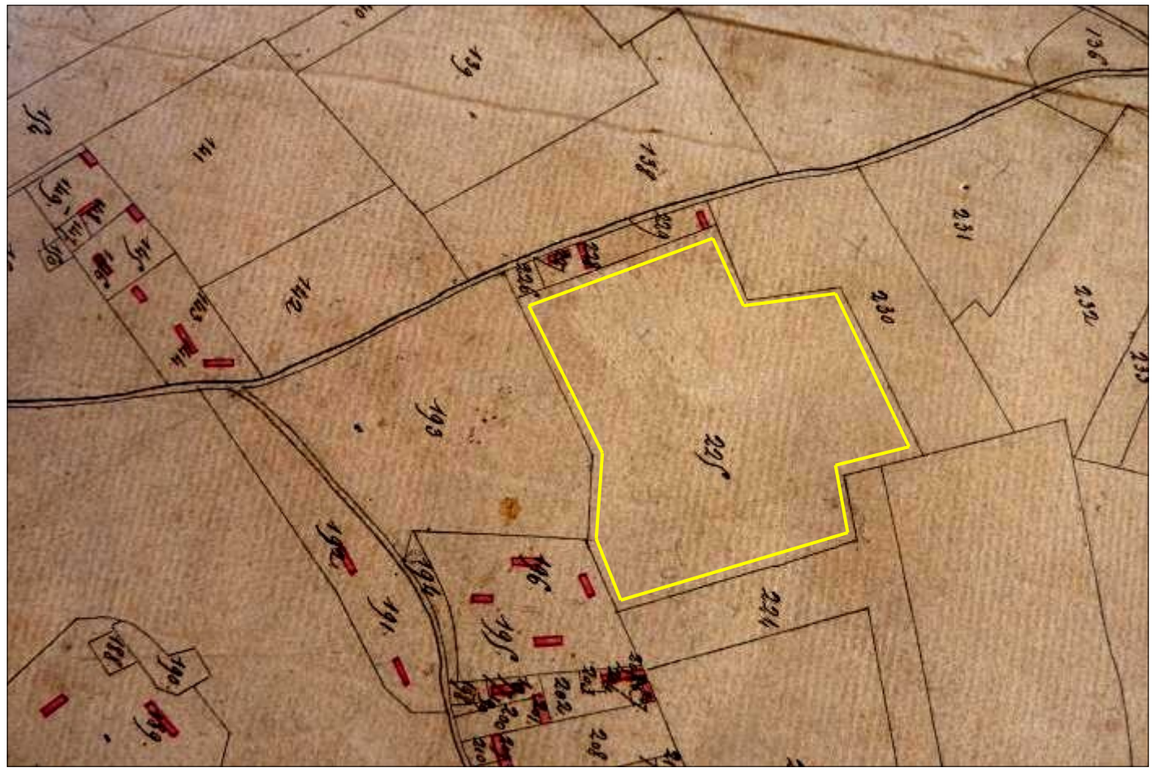

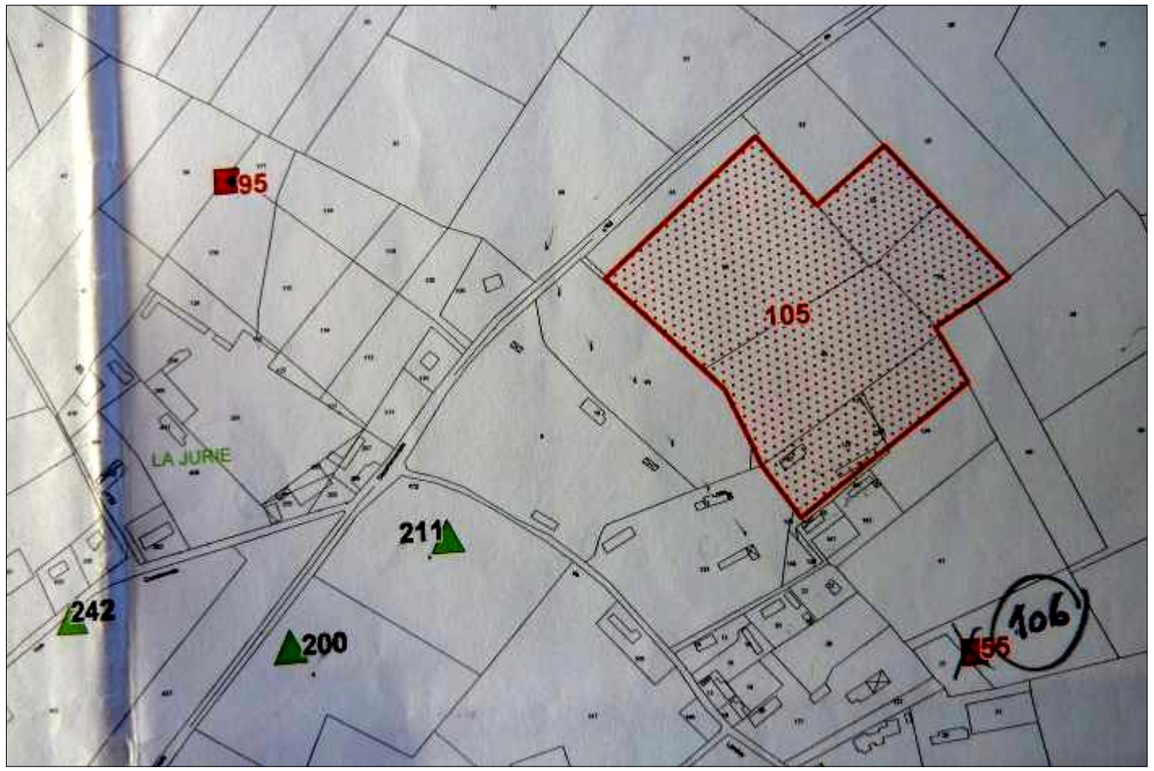

EXEMPLE: en 1898, M. Honorat Lesage rédige une déclaration d'intention d'extraction de marne dans une « pièce de terre en labour figurant au plan cadastral n° 225 section B.

Cette pièce de terre est repérée sur le cadastre ancien (voir ci-dessus). Elle est ensuite localisée sur le cadastre actuel et agrandie de la fameuse zone de protection de 60 m, ce qui détermine une zone à risque potentiel très étendue (et il y en a de bien plus grandes!)